

Coopératives ChâteauShares



*Bienvenue
au Club*

Une société locale, Coopérative Suisse et Valaisanne, qui vous ouvre au monde de manière GRATUITE par liens de partenariats d'échanges de séjours, aux fins d'accéder aux libres résidences secondaires internationales.

COMPLIANCE - INFO : Bien que nous achetions des résidences en Suisse et hors-Suisse pour nos membres (50% du capital destiné aux actifs immobiliers), et que les échanges se fassent partout dans le monde via les ChâteauShares Owners-Club, **NOTRE FOR ÉCONOMIQUE GLOBAL EST EN VALAIS.** En effet, les éventuels loyers distants ne servent qu'à couvrir une partie des charges des résidences distantes et ne génèrent pas d'absolus dividendes. **Le bénéfice économique des sociétés coopératives provient des ventes aux Membres B, Membres éphémères, Clients** qui achètent des CS-points en Valais, bénéficiant de points utilisables puis-échus partout dans le monde, depuis le Valais. Les revenus, Valaisans, profitent d'une part à la société prestataire de Services Valaisanne ChâteauShares developments sàrl, tout comme à la Société Coopérative pour son développement et expansion.



CONVENTION D'ACCORD D'INTÉGRATION AU MEMBERSHIP COOPÉRATIF

SE SIGNE ENTRE :

d'une part

d'autre Part

<i>La Société Coopérative CSCH - (ChateauShares) sus-sélectionnée</i>
<i>Siège : Rue Principale 4 - 1923 Les Marécottes District de St Maurice, Canton du Valais, Suisse Représentée par sa.son Président.e (NOM - Prénom)</i>

et

<i>Le demandeur d'Adhésion à la Coopérative</i>	
NOM - Prénom _____	
Adresse Ligne 1 _____	Adresse Ligne 2 _____
Pays _____	Nationalité _____
E-mail _____	Né(e) le .. / .. / ..
Mobile _____	Origine de _____
NOM du Père _____	Prénom Père _____
NOM de la Mère _____	Prénom Mère _____

EN DATE DU ... / ... / , CE JOUR.

La Coopérative ChateauShares Suisse reçoit ce jour la demande d'adhésion du signataire, pour intégration de celui-ci aux parts sociales de la société. Le Président valide l'intégration par les pouvoirs qui lui sont conférés, dans la mesure du dépôt effectif à convenir de la somme attendue correspondant au statut contemplé :

- | | | |
|-----------------------------------|------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Membre A | CHF 40'000.00.- | éligible à 400 ChateauShares-Points, valeur d'usage (CSP vUSE) |
| <input type="checkbox"/> Membre C | CHF 50'000.00.- | éligible à 510 CSP vUSE |
| <input type="checkbox"/> Membre D | CHF 100'000.00.- | éligible à 1'200 CSP vUSE |
| <input type="checkbox"/> Membre E | CHF 150'000.00.- | éligible à 1'830 CSP vUSE |
| <input type="checkbox"/> Membre G | CHF 200'000.00.- | éligible à 2'500 CSP vUSE |
| <input type="checkbox"/> Membre H | CHF 300'000.00.- | éligible à 3'810 CSP vUSE |
| <input type="checkbox"/> Membre I | CHF 500'000.00.- | éligible à 6'500 CSP vUSE |

Les CS-Points liés au Membership Coopératif choisis seront cumulables et annuellement recrédités en complément du solde actif non consommé, ce pendant toute la durée du Contrat. Ils sont versés au prorata temporis la première année, et transmissibles à titre posthume jusqu'au 100ème anniversaire du Membre signataire.

Le présent contrat ouvre aussi aux avantages des comptes en CS-Coin (Monnaie communautaire, non trancrivable en devise, réservée aux échanges internes dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire) Le membre signataire reçoit automatiquement une valeur de 3 CS-Coins offerts avec son inscription. Le Membre gagnera, grâce à ses investissements personnels de temps ou de talents au sein de la communauté, d'autres CS-Coins au gré des échanges auxquels il souhaitera participer. Il retrouvera cette monnaie physique ou virtuelle dans les flagships et sur son espace membre en ligne. Le terme du Présent contrat de convertibilité en CS-Points correspond à la date du centième anniversaire de l'adhérent signataire, **TERME ICI** considérable **AU ... / ... / ...**.

L'adhérent obtiendra le statut de membre selon la somme effective, ainsi que les avantages de membres liés en CS-points annuellement crédités au 1er Janvier de chaque année, dès lors qu'il pourra justifier d'un virement comptant effectif et en adéquation avec l'offre choisie sur le compte bancaire de la société coopérative concernée, dont les références bancaires sont ci-incluses :

Le capital social de la Société Coopérative recevra par addition de la somme intégrée par le nouveau Membre. Cette nouvelle participation et le droit de vote associé seront portés aux registres, indexée selon la date du jour d'arrivée des fonds sur nos comptes.

Un certificat de parts coopératives stipulant définitivement les droits aux points évoqués, et au caractère transmissible selon les conditions évoquées en annexe, sera doté de la signature Authentique Notariée du Président de la Société Coopérative. Cette certification sera fournie par la coopérative et suivra le paiement des parts, pour garantir au Membre la pérennité de son statut et se faire constat de l'enregistrement de ses droits. Un membre peut facilement transférer certains de ses droits à des tiers sous sa propre responsabilité, mais ne peut personnellement quitter la Coopérative qu'en conformité avec les Statuts, et plus particulièrement selon les Conditions de retrait ou de transfert des droits du Membre contractuelles, revues si besoin par l'Assemblée Générale.

La gestion de vos CS-points, des calendriers, des CS-Coins, des réservations et des transmissions partielles de points à des membres de la famille se fera en ligne, via l'espace Membre de la plateforme fournie par ChateauShares developments Sàrl, dans le cadre de son contrat de services. (chateaushares.ch/backoffice-membre) For : Juridiction de St Maurice, Canton du Valais, Suisse

Signatures :

via Parrain/Ambassadeur
(Timbre; facultatif)

Le Président :

Représentant la Coopérative.

Le demandeur d'Adhésion :

demandant l'entrée dans la Coopérative.

Annexes contractuelles jointes :

- Copie de la pièce d'identité du demandeur.
- Copie du Registre du Commerce du Bas-Valais de la société coopérative
- Copie des Statuts paraphés et signés pour prise de connaissance et validation

Coopératives ChateauShares

COMMENT UTILISER MES POINTS ?

VOUS AVEZ REÇU UN CERTAIN NOMBRE DE CHATEAUSHARES(CS)-POINTS, CSPvUSE SUITE À VOTRE ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ? TIREZ -EN L'AGRÉMENT LE PLUS ADAPTÉ, À VOS VOLONTÉS ET DISPOBILITÉS.

VOICI LES CLÉS DE CALCUL POUR FAIRE DE BONS CHOIX !

Effets transversaux à connaître pour optimiser vos CSP

CSPvOWN x 1,44 = CSPvUSE (bonus)

Les COOPÉRATEURS ont l'avantage de recevoir directement des CSPvUSE 'forts', grâce à l'actuel agrément entre ChateauShares developments (contrat de services), les holdings et CSCH Coop'. (Les personnes qui reçoivent des CSPvOWN sont celles qui fournissent leur bien au club sans réinvestir plus de 12% de liquidités fraîches).

Attention, une sorte de MALUS CAS PARTICULIER existe pour les "Membres POP-UP"= personnes qui, SANS se déposséder de la nue-propriété d'un bien, l'intègrent comme facilité d'échanges au 'CATALOGUE des séjours éligibles Owners-Club' accessible pour tous les membres. Ces Membres ne prennent aucun engagement financier ni foncier, reçoivent leurs CS-PvOWN à la valeur Exacte du remplissage CSPvUSE échangée par les membres y séjournant, à 1 pour 1. L'effet de levier '1,44' profite alors à l'économie durable du Club, et aux autres membres (Coopérateurs/ Usufructuaires) au travers du maintien de calendriers plus ouverts dans les résidences stables.

Avantages Longs Séjours Contractuels :

Pour favoriser les longs séjours et minimiser l'impact des frais de ménage, nos bases de calcul ou Tables ont été conçus selon les barèmes suivants : vous pourrez les lire ainsi dans les deux sens "CS-Point qui revient le plus cher ou CS-Point qui revient le moins cher...?"

Rester 1 Semaine = nombre de points de 5 nuitées standard
1 Mois = 3 semaines de CS-points (1 semaine et 2 jours de rabais !)
Un an, c'est 12 Mois (les effets semaine et mois sont déjà intégrés...)

Les CSPvOWN sont calculés sur la base du point à l'année, tout en considérant que 3 mois (dont max 4 Semaines en haute saison) d'Usufruit du bien restent généralement au profit de l'investisseur éligible aux vOWN chaque année.

Séjours Complémentaires, Haute-Saison : attention ! Plus onéreux que les séjours Owners Club usuels/flexibles

Nous vous ouvrons au Monde (plus de 200 destinations) grâce aux 'Séjours Complémentaires'. Ces facilités vous permettent de voyager avec des CS-Points même là où nous n'étions pas encore en mesure d'acheter, pour des raisons de législation locales, ou économiques, et devons travailler avec des locaux qu'il nous faut sur-rémunérer par rapport à ce que nous couteâton nos biens internes/acquis par la coopérative ou les holdings/intégrés. La Haute Saison quant à elle remplit nos caisses pour payer vos charges Coopératives. Vous favoriser impacte forcément votre coût. Faites vous donc plaisir à l'international ou avec des séjours Haute-Saison, mais avec parcimonie pour conserver un capital au top et de plus longues périodes d'usage de vos CSP chaque année !

Les présentes règles valables en date de votre contractualisation peuvent changer comme évoqué dans les Statuts par décision de ChateauShares Scotland, et vous seriez avisé si tel était le cas. par e-mail ou par courrier.

Exemple illustratif, non contractuel, des valeurs d'usage de vos CS-Points dans diverses résidences sélectionnées ChateauShares Owners-Club :
Les valeurs actualisées sur le back-office sont les vraies valeurs à considérer au jour de réservation. Des rabais ou augmentation peuvent être apportés sans préavis, les Hautes et Basses Saisons revisitées, et il est de votre responsabilité de vous en renseigner sur la plateforme ChateauShares.ch

OPTIMISATION 'BEST-FOR-VALUE'

Nos résidences exemple		Nb de Pers.	Valeur en CSPvUSE			Hors Saison = xfois+ Mini -Stay	nights
Pays	Dénomination		par nuit	par nuit, par sem.	par nuit, par mois.		
CH	Mazot Agora Family R+1	2a2e	22	20	10	X3	3
CH	Mazot Agora COMPLET	4a2e	42	30	21	X2	3
CH	Rivaz UNESCO Loft-Home	2a ⁺²	52	37	26	X2	3
UK	TriplexLoch NessAbbey	6a	40	28	20	X3	2
MC	Monte-Carlo MiniGetAway	1a ⁺¹	11	10	5	X3	3
F	Menton Riviera StudioSpa	2a ⁺²	22	20	10	X2	3
USA	Manhattan Skyline View	4a	NC	54	NC	X3	5

A VIE ou au 100ème anniversaire ?

Les Deux !!

SAUF MEMBRES B (éphémères, Clients, sans droit de vote) et MEMBRES POP-UP (Bien Optimisé inscrit au catalogue sans intégration de liquidités ou de foncier durable)

Nous parlons points à Vie, Transmissibles du vivant comme à titre Posthume et ce jusqu'à la date de fin de contrat, où votre Usufruit et droit aux Titres (CSP) s'extint à savoir la date exacte du 100ème anniversaire du Membre Principal contractant.

HOW TO USE MY POINTS?

YOU HAVE RECEIVED A CERTAIN NUMBER OF CHATEAUSHARES (CS) POINTS, CSPvUSE, FOLLOWING YOUR MEMBERSHIP IN THE COOPERATIVE COMPANY. MAKE THE MOST OF THEM, ACCORDING TO YOUR DESIRES AND AVAILABILITY ! HERE ARE THE KEY CALCULATIONS FOR MAKING GOOD CHOICES!

Cross-effects to know for optimizing your CSPs

CSPvOWN x 1,44 = CSPvUSE (bonus)

Cooperative members benefit from receiving strong CSPvUSE points directly, thanks to the current agreement between ChateauShares developments (service contract), the holdings, and CSCH Coop. (Those who receive CSPvOWN are individuals who provide their property to the club without reinvesting more than 12% in fresh liquidity).

Caution: A type of MALUS exists for "Pop-up Members" (who, without giving up the bare ownership of a property, integrate it as an exchangeable option in the 'Eligible Owners-Club Stay Catalog', accessible to all members). Since these members do not make any financial or property commitments, they receive their CSPvOWN at the exact value of the CSPvUSE exchanged by members staying there, at a 1:1 ratio. The '1,44' leverage effect benefits the club's sustainable economy and the other members (Cooperators/Usufructuaries) by maintaining more open calendars in the stable residences.)

Long Stay Contractual Benefits :

To encourage long stays and minimize the impact of cleaning fees, our calculation tables are based on the following rates:

- Staying 1 week = the number of points for 5 standard nights.
- 1 month = 3 weeks of CS-Points (discount of 1 week and 2 days!).
- One year equals 12 months (week and month effects integrated...).

The CSPvOWN points are calculated annually, considering that 3 months (up to a maximum of 4 weeks in high season) of usufruct of the property generally remain to the benefit of the eligible vOWN investor each year.

Additional Stays, High Season: Caution! More expensive than regular/flexible Owners Club stays

We open up the world to you (over 200 destinations) thanks to 'Additional Stays'.

These options allow you to travel using CS-Points, even in places where we were not yet able to purchase, for legal or economic reasons, requiring us to pay locals more compared to our internally owned properties acquired by the cooperative or integrated holdings. High season, meanwhile, helps fill our coffers to cover your cooperative fees. Prioritizing these impacts your cost.

So, enjoy international trips or high-season stays, but do so sparingly to keep your capital at its best and extend your CSP usage each year!

EXTRA POSSIBILITIES WORLDWIDE

Haute et Basse Saison

(MAXI-Stay : 5 nuits en Haute-Saison ou 7 nuits en Mi-Saison.
Sauf indication spécifique au lieu
LES MI-SAISONS se positionnent aux Mois de Juin et de Septembre (Mer)
LES HAUTES SAISONS se positionnent du 1er Juillet au 31 Aout
du 20 Décembre au 4 Janvier.
_ 1er Février au 31 Mars (Montagne)
_ Carnaval de Nice, Fête des Citrons de Menton
_ Montreux Jazz, Cully Classique, Cully Jazz
_ Monaco GrandPrix - Monaco Yacht Show

Quelques séjours Complémentaires		Nb de Pers.	Valeur en CSP-vUSE		Haute-Saison = xfois+	nights/stay
Pays	Dénomination		par nuit	par nuit, par sem.	Mini -Stay	Maxi -Stay
AUS	Sydney-Opera-View Apart.	2	135	97	x2	2 5
UAE	Burj Khalifa luxury condo	4	264	189	x2,5	3 6
JPN	Maison et Jardin Jap'- LUXE	16	236	168	x2	
USA	Malibu Private Villa Seaview	8	600	430	x1,5	5 5
HK	Apartment Kowloon	2+1	62	44	x3	2 6
BRL	Rio de Janeiro Loft	4	40	28	x4	1 5
MNE	Cube Tivat Kotor BayView	2+4	62	44	x2	3 60

A VIE ou au 100ème anniversaire ?

Les Deux !!

SAUF MEMBRES B (éphémères, Clients, sans droit de vote) et MEMBRES POP-UP (Bien Optimisé inscrit au catalogue sans intégration de liquidités ou de foncier durable)

Nous parlons points à Vie, Transmissibles du vivant comme à titre Posthume et ce jusqu'à la date exacte du 100ème anniversaire du Membre Principal contractant.

FOR LIFE or until the 100th birthday?

Both!

Except for B Members (temporary, Clients, without voting rights) and Pop-Up Members (optimized property listed in the catalog without integration of liquidity or long-term property).

We are talking about points for life, transferable during your lifetime or posthumously, up until the contract's end date, which is the exact date of the 100th birthday of the main contracting member.

Registre du commerce du Bas-Valais

Numéro de registre CHE-257.934.846	Nature juridique Société coopérative	Inscription 13.09.2024	Radiation	Report de: sur:	1
--	--	---------------------------	-----------	--------------------	---



Toutes les inscriptions valables

In	Ra	Raison sociale	Réf	Siège
1		Société coopérative CSCH-A (ChateauShares)	1	Salvan

In	Ra	Parts sociales	In	Ra	Adresse
1		Parts sociales de CHF 40'000.00, de CHF 50'000.00, de CHF 100'000.00, de CHF 150'000.00, de CHF 200'000.00, de CHF 300'000.00 et de CHF 500'000.00	1		Rue Principale 4 1923 Les Marécottes

In	Ra	But	In	Ra	Autres adresses
1		La société a pour but l'achat coopératif de biens immobiliers en Suisse et à l'étranger en vue de leur usage coopératif, de leur gestion et du paiement des charges y relatives, selon des périodes établies et en collaboration avec des tierces sociétés extérieures; la location de biens externes au profit de la flexibilité immobilière internationale de ses membres; la vente de Packages 'B' périodiques pour des membres éphémères qui n'auront qu'un avantage ponctuel. La vente des Packages 'B' complète la trésorerie de la coopérative en vue d'honorer le paiement des diverses charges relatives à chaque propriété, aux PPE ou aux séjours et représentations de ses membres dans les logements partenaires ailleurs dans le monde. Pour l'exécution de son but, la société coopérative collabore avec ChateauShares developments Sàrl, CHE-432.485.572, sise à Salvan, dans le cadre d'un Contrat de Services, et avec tout autre prestataire de services externes défini en Assemblée Générale. La société coopérative collabore comme toute société avec les administrations et toutes les institutions soutenant ses objectifs. La société coopérative peut exercer d'autres activités qui ont un rapport avec le but de la société coopérative ou qui encouragent son but directement ou indirectement.			

In	Ra	Observations, reprise de biens	Réf	Date des statuts
1		Communications aux sociétaires: par écrit	1	05.09.2024
1		Selon déclaration du 05.09.2024, il est renoncé à un contrôle restreint		

In	Ra	Responsabilité, versements supplémentaires et autres obligations des associés	Réf	Organe de publication
			1	FOSC

Réf	Journal	Date journal	FOSC	Date FOSC	Page / Id	Réf	Journal	Date journal	FOSC	Date FOSC	Page / Id
1	3015	13.09.2024	181	18.09.2024	1006132740						

In	Mo	Ra	Indications personnelles	Fonction	Mode de signature
1			Seurat, Jean-Christophe, citoyen français, à Conthey	trésorier	sans droit de signature
1			Pruvot, François-Xavier, de Rivaz, à Rivaz	président de l'administration	signature individuelle
1			Chmielewski, Florence, de Belmont-sur-Lausanne, à Belmont-Broye	membre et secrétaire de l'administration	sans droit de signature

Saint-Maurice, 17.09.2024 08:20 LU

Cet extrait du registre du commerce n'est pas valable sans l'attestation du préposé apposée ci-contre. Il contient toutes les inscriptions valables actuellement pour cette raison sociale. Il est aussi possible, sur demande, de produire un extrait contenant toutes les inscriptions, les valables et les radiées.



Le Préposé : Jérôme Progin

Registre du commerce du Bas-Valais

Numéro de registre CHE-268.361.015	Nature juridique Société coopérative	Inscription 13.09.2024	Radiation	Report de: sur:	1
--	--	---------------------------	-----------	--------------------	---



Toutes les inscriptions valables

In	Ra	Raison sociale	Réf	Siège
1		Société Coopérative CSCH-W (ChateauShares)	1	Salvan

In	Ra	Parts sociales	In	Ra	Adresse
1		Parts sociales de CHF 40'000.00, de CHF 50'000.00, de CHF 100'000.00, de CHF 150'000.00, de CHF 200'000.00, de CHF 300'000.00 et de CHF 500'000.00	1		Rue Principale 4 1923 Les Marécottes

In	Ra	But	In	Ra	Autres adresses	
1		La société a pour but l'achat coopératif de biens hors de Suisse, à l'étranger en vue de leur usage coopératif, de leur gestion et du paiement des charges y relatives, selon des périodes établies et en collaboration avec des tierces sociétés extérieures; la location de biens externes au profit de la flexibilité immobilière internationale de ses membres; la vente de Packages 'B' périodiques pour des membres éphémères qui n'auront qu'un avantage ponctuel. La vente des Packages 'B' complète la trésorerie de la coopérative en vue d'honorer le paiement des diverses charges relatives à chaque propriété, aux PPE ou aux séjours et représentations de ses membres dans les logements partenaires ailleurs dans le monde. Pour l'exécution de son but, la société coopérative collabore avec ChateauShares developments Sàrl, CHE-432.485.572, sise à Salvan, dans le cadre d'un Contrat de Services, et avec tout autre prestataire de services externes défini en Assemblée Générale. La société coopérative collabore comme toute société avec les administrations et toutes les institutions soutenant ses objectifs. La société coopérative peut exercer d'autres activités qui ont un rapport avec le but de la société coopérative ou qui encouragent son but directement ou indirectement.				

In	Ra	Observations, reprise de biens	Réf	Date des statuts
1		Communications aux sociétaires: par écrit	1	05.09.2024
1		Selon déclaration du 05.09.2024, il est renoncé à un contrôle restreint		

In	Ra	Responsabilité, versements supplémentaires et autres obligations des associés	Réf	Organe de publication
			1	FOSC

Réf	Journal	Date journal	FOSC	Date FOSC	Page / Id	Réf	Journal	Date journal	FOSC	Date FOSC	Page / Id
1	3016	13.09.2024	181	18.09.2024	1006132741						

In	Mo	Ra	Indications personnelles	Fonction	Mode de signature
1			Seurat, Jean-Christophe, citoyen français, à Conthey	trésorier	sans droit de signature
1			Pruvot, François-Xavier, de Rivaz, à Rivaz	président de l'administration	signature individuelle
1			Chmielewski, Florence, de Belmont-sur-Lausanne, à Belmont-Broye	membre et secrétaire de l'administration	sans droit de signature

Saint-Maurice, 17.09.2024 08:20 LU



Le Préposé : Jérôme Progin

Cet extrait du registre du commerce n'est pas valable sans l'attestation du préposé apposée ci-contre. Il contient toutes les inscriptions valables actuellement pour cette raison sociale. Il est aussi possible, sur demande, de produire un extrait contenant toutes les inscriptions, les valables et les radiées.